



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 12 octobre 2009 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET: CC Haut Pays Bigouden
- Jean-Paul STANZEL, Daniel COUIC : CC Pays Bigouden Sud
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Claude SACRE, Michèle DEPOID: CC Concarneau Cornouaille
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ et PPC
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- René LE PAPE : CCIQC

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Membres excusés

- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- André FIDELIN : 4C
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Guy DIQUELOU : CCIQC
- Yves CHATALEN : CMA29
- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Maryvonne BLONDIN, CG29

Participaient également :

- Jacques WITKOWSKI, Préfecture du Finistère
- Nathalie CONAN, Ronan MARCEL,, Anne-Laure GARNIER : Quimper Communauté
- Hélène EGU, CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU, Benoît BELLEC, CC Concarneau Cornouaille
- Christophe PODEVIN, Pays de Douarnenez
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Olga ANSELLEM : AOCD
- François CLEMENT, CCIQC
- Anne LE DUIGOU, Chambre d'Agriculture
- Pascal CADIEU : CMA29
- Michel DAOUST, Nicolas KERLOCH, Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

Compte-rendu de séance

Introduction

Bernard POIGNANT souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie tout particulièrement Jacques WITKOWSKI de sa présence. Il indique en préambule qu'il faudra être attentif au projet de loi sur la réforme territoriale qui sera présenté le 21 octobre en Conseil des Ministres. Aujourd'hui la situation est floue quant à l'avenir des pays dont on ne sait trop s'il est question de les supprimer ou simplement de ne pas en créer d'autres. L'examen du projet sera soumis au Sénat le 14 décembre prochain.

1. Le rendez-vous de la Cornouaille

Bernard POIGNANT informe l'assemblée que le second rendez-vous de la Cornouaille aura lieu le 4 décembre 2009 de 14 à 17 h au Guilvinec. Il confirme que le thème de la rencontre sera l'aménagement numérique de la Cornouaille comme cela avait été évoqué, mais en l'absence de Nathalie KOSCUSKO-MORIZET cette rencontre aura lieu autour de 2 grands autres témoins, que présente **Michel DAOUST** :

- Jacques-François Marchandise, co-fondateur de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)
- Patrick Vuitton, Délégué Régional de l'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel)

La rencontre reste à organiser, 3 reportages vidéo serviront de support à cette manifestation où seront notamment invités le Préfet, le Président du Conseil régional, le Président du Conseil général.

Bernard POIGNANT prend également acte de la volonté de Jean-René COULIOU d'inviter les étudiants de Géoarchitecture chargés de l'étude sur la périphéricité et l'attractivité de la Cornouaille.

L'assemblée se prononce favorablement sur l'organisation de la rencontre telle que présentée.

2. Avenant enveloppe 2 du Contrat de Pays de Cornouaille

La nouvelle maquette présentée laisse apparaître un solde de 295 874 €. Il a été proposé d'affecter 150 000€ à l'aménagement numérique de la Cornouaille et 145 874€ au projet de Centre des Congrès porté par Quimper Communauté. Ces deux projets sont de dimension cornouaillaise et concourent à l'attractivité de la Cornouaille. Il est demandé à l'assemblée de confirmer son accord sur cet avenant. La révision du contrat de pays de Cornouaille est prévue dans sa session d'octobre du Conseil régional.

Nicolas MORVAN exprime ses regrets d'avoir eu connaissance tardivement de cette dernière affectation. Il estime que les choses sont allées vite alors que, pour la préparation de la première mouture, beaucoup de réunions de concertation avaient eu lieu. Il pense que la répartition de l'enveloppe a été imposée parce qu'il n'y a pas eu suffisamment d'enveloppes ouvertes dans la première mouture, notamment pour l'ingénierie des territoires qui sont en pleine mutation économique.

Michel CANEVET indique qu'il n'y a pas eu d'exclusions à priori. Le recensement des projets a été le plus large possible mais le pays est tenu par les dates de session du Conseil Régional. Les projets d'ingénierie de territoires n'ont pas été initiés dans la première mouture et aucune demande n'a été faite lors des nombreuses réunions sur la révision. Il était difficile par contrainte de délai de prendre en compte les suggestions de Nicolas Morvan.

Bernard POIGNANT prend acte de l'accord de l'assemblée sur la révision de l'enveloppe 2. Il suggère que la remarque de Nicolas MORVAN soit retenue pour l'avenir.

3. Enveloppe 3

Un état récapitulatif détaillé a été établi. Il reste 840 000 € à consommer sur l'enveloppe 3 jusqu'à fin 2012.

Jean-Claude LESSARD émet quelques remarques :

- 50 % de l'enveloppe a été consommée à mi-septembre 2009.
- Une baisse significative mais prévisible du volume de dossiers a été observée dans les mois précédant et suivant la période électorale de 2008.
- Par-contre, depuis la pause électorale, soit en 1 an, 34 % de l'enveloppe a été consommée
- Il ne reste donc que 16 % de l'enveloppe pour les 3 ans à venir, mais la plupart des gros projets sont déjà engagés.
- Il salue le travail du pays sur la préparation des dossiers, car il doit tenir compte des exigences de la Région et faire face de temps en temps à certaines incompréhensions de la part des porteurs de projets.
- Il remarque que parfois l'intervention du Contrat de Pays est supérieure à celle du Conseil général sur des thématiques qui relèvent davantage de la compétence de ce dernier, d'où l'intérêt de ne pas cumuler les lignes sectorielles avec les financements du Contrat de Pays.
- Il souligne l'intérêt de certains dossiers et notamment celui de l'AEF (porté par le secteur agricole), qui a réuni les 4 Pays du Finistère sur un projet commun. Par contre il déplore l'accord qui a été donné par les élus sur l'école de Tourc'h et qui a coûté très cher au Pays et à son Contrat engendrant des pertes de subventions.

Sur les critères :

Pierre PLOUZENNEC fait remarquer qu'il avait demandé d'élargir les critères de l'enveloppe 3 aux projets d'ingénierie intercommunautaire. Or il constate que seuls les projets d'ingénierie portés par les chambres consulaires ont été retenus. Il estime que les critères de l'enveloppe 3 sont trop rigides.

Nicolas MORVAN évoque le problème de la Cocopaq sur l'ingénierie dédiée aux mutations économiques, qui ne peut être aidée dans le cadre de l'enveloppe 3 car la dimension du projet est intercommunale mais n'est pas intercommunautaire, ni de dimension cornouaillaise. Il souhaiterait plus de souplesse sur la notion d'intérêt « cornouaillais ».

Michel CANEVET aussi estime qu'il faut faire évoluer les critères de l'enveloppe 3, évoquant le dossier Leader, sur lequel une aide de 300 000 € est demandée. Il évoque le dossier de désenclavement numérique de l'île Tudy qui n'est pas éligible à l'enveloppe 3.

Jean-Claude LESSARD rappelle que la région est déjà intervenue sur l'ingénierie (exemple dossier AEF ou Association 4 AS pour la culture). Il indique aussi que le projet de l'île Tudy, reçu à la Région, entre dans le cadre de l'enveloppe numérique et non de l'enveloppe 3 et que les projets dépendant du programme Leader seront intégrés à l'enveloppe 3 selon les mêmes critères et les mêmes modalités que les autres.

Bernard POIGNANT prend acte des remarques. Il rappelle qu'il ne peut y avoir de réserve sur l'enveloppe 3, ni pour un projet, ni pour un programme, ni pour une structure. Il propose pour la partie ingénierie de l'enveloppe 3 que le critère dimension cornouaillaise des projets reste et qu'un critère de dimension infra-cornouaillaise soit retenu pour répondre aux besoins identifiés. Le montant de l'enveloppe (50 000€ au total sur 3 ans) et les modalités sont inchangés. L'axe aménagement touristique demeure réservé aux porteurs de projets publics

4. Conseil de Développement : étude sur la périphéricité

Jean-René COULIOU revient sur l'assemblée générale du 3 juillet au cours de laquelle il avait suggéré qu'une étude sur la périphéricité de la Cornouaille puisse être menée par une « junior entreprise » de l'UBO. Depuis, une convention a été mise en place entre le conseil de développement et l'association des étudiants de Géoarchitecture. Elle est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Il s'agit de mettre en oeuvre deux ateliers (un groupe attractivité et un groupe équipements/infrastructures) qui auront chacun un référent volontaire membre du CD. Le coût de l'étude s'élève à 14 000 € qui seront prélevés sur la somme de 20 000 € mise à disposition du conseil de développement par le Conseil régional dans le cadre du contrat de pays.

Jean-René Couliou demande aux élus de réserver le meilleur accueil aux étudiants qui prendront contact avec les différentes structures dans le cadre de cette étude. Le calendrier prévoit une première restitution en janvier 2010, un rapport final en mars et une présentation aux élus en juin 2010. Le thème pourrait servir de base aux rencontres de la Cornouaille de l'automne 2010.

Bernard POIGNANT souligne qu'en effet, cette étude sur l'attractivité de la Cornouaille revêt un caractère préparatoire à l'éventuel futur contrat de pays. Le travail réalisé avec les étudiants pourrait s'inscrire dans la base du futur contrat de pays. Tenant compte du fait qu'un projet met des années à se concrétiser, il y a une nécessité d'anticiper sur l'avenir.

Concrètement la demande de financement du Conseil de Développement sera traitée par le Pays comme tout autre dossier de l'enveloppe 3, de manière à pouvoir débloquer une partie des fonds rapidement.

Bernard POIGNANT prend acte de l'accord du conseil d'administration pour lancer cette étude et signer la convention.

5. Organisation des politiques touristiques en Cornouaille

Marc ANDRO dresse un point d'étape de l'avancement du dossier. Suite aux différentes réunions qui ont eu lieu avec les techniciens, la restitution de leurs travaux aux élus a eu lieu. Il se dégage différentes orientations :

- certaines missions ayant trait au tourisme seront reprises par les EPCI, d'autres seront abandonnées, d'autres seront reprises par le pays (notamment le soutien aux porteurs de projets privés)
- il s'agit donc de développer de nouvelles missions au sein du pays : déclinaison des démarches affinitaires du CRT en lien avec le CDT, destination Cornouaille (valorisation du potentiel d'accueil touristique sous forme documentaire), e-tourisme, accessibilité (signalétique, lgv, aéroport, transport infra, déplacements). Cette organisation suppose de mutualiser la réflexion sur les politiques touristiques à l'échelle du Pays de Cornouaille.
- concrètement 3 personnes du PPC et PTQ intégreront le GIP à une date à définir.
- la mise en place d'un pôle de compétence avec les chambres consulaires, l'A OCD et le Ménéz Hom est souhaitée
- une réunion mensuelle de coordination est proposée entre les chargés de mission intégrant le GIP + ceux mis à disposition + ceux des chambres consulaires.
- le budget serait de 0,50 € / habitant pour les EPCI concernées (couvertes actuellement par le PPC et PTQ). Pour les autres, la participation se ferait sous la forme de mise à disposition de personnel sur les compétences qui seront mutualisées. Une contribution financière sera sans doute indispensable mais sera minime.

Michel CANEVET fait part de son inquiétude sur la contribution complémentaire qui pourra être demandée aux collectivités non adhérentes au dispositif. Il rappelle que c'est en raison de leur position excentrée que les collectivités de l'Ouest Cornouaille se sont regroupées au sein de l'A OCD et du fait de leur éloignement qui les pénalise. Elles aspirent à une autre logique qu'une contribution supplémentaire pour conduire leur propre développement.

Marc ANDRO indique que la contribution peut être symbolique, voire même nulle. Il propose que l'AOCD garde toute son activité de son côté. Il prend acte qu'elle fait marche arrière alors qu'elle semblait avoir accepté le principe de mise à disposition de personnel. Il souligne qu'il est tout de même d'un intérêt cornouaillais de valoriser les documents d'accueil communs. Il indique alors qu'il ne demandera rien à l'AOCD si ce n'est de participer aux réunions qui seront mises en place.

Pierre PLOUZENNEC affirme que la contribution de l'AOCD ne se fera pas sous forme de participation financière, mais par la mise à disposition de personnel exclusivement. Il considère en effet que le désenclavement de l'Ouest Cornouaille passe aussi par une réflexion à l'échelle de la Cornouaille et de ce fait, il souhaite un travail de partenariat et confirme qu'il n'est absolument pas dans une logique d'opposition.

Jean-Claude SACRE se félicite de voir enfin aboutir une réflexion qu'il avait amorcée depuis plusieurs années, mais il s'interroge sur l'articulation entre la nouvelle structure touristique et l'agence de développement économique de Quimper Communauté.

Marc ANDRO indique que Quimper Communauté, initiateur de l'agence a une légitimité sur le développement économique alors qu'elle ne l'a pas sur le tourisme. Cette légitimité sur le tourisme est bien plus forte dans d'autres communautés. Prenant la position de l'AOCD qui refuse d'adhérer au dispositif proposé, il affirme qu'il n'est pas dans son idée d'aller plus loin en intégrant la mission tourisme dans l'agence de développement économique.

Nicolas MORVAN considère lui que, de fait, la mission tourisme passera par l'agence de développement économique dans quelques années, lorsque la migration de l'activité touristique vers l'économie pure sera plus claire. Il précise aussi que le Conseil d'administration du PPC se réunit dans quelques semaines pour décider de la dissolution de l'association ; il faut donc déterminer une date assez vite.

Il suggère de créer la cellule tourisme au GIP en y intégrant le PPC et le PTQ si possible au 1^{er} janvier 2010 et en tout état de cause avant la dissolution de l'association.

6. Aménagement numérique de la Cornouaille

Hervé HERRY, en complément du document remis, attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'aller vite mais de ne pas se précipiter sur ce sujet très complexe, sur lequel on n'a pas encore en main tous les éléments nécessaires pour avancer.

Jean-Claude SACRE exprime le désarroi des communautés face à la complexité du sujet. Il demande qu'un canevas soit mis à disposition des EPCI comme guide et que le chargé de mission repasse dans les structures. La problématique est de savoir que faire et que ne pas faire pour ne pas prendre de décisions qui pourraient s'avérer bloquantes par la suite.

Michel DAOUST rappelle l'organisation qui est proposée : comité de pilotage et groupes de travail (cf.note). Il insiste sur la priorité la plus urgente qui sera celle de recensement des réseaux et leur cartographie. L'arrêté d'application de la loi LME sur le haut débit n'est toujours pas paru (novembre ?). Cet arrêté aura trait à la demande de la connaissance et du recensement des réseaux auprès des gestionnaires de fourreaux et fournisseurs de services. Les modalités de mises en œuvre ne sont pas encore explicitées, mais elles peuvent être limitées. Un seul organisme pourrait être demandeur et ce pendant une période d'un an. Les précisions des réponses des propriétaires de réseaux ne sont pas connues (échelle cartographique). La région Bretagne pourrait faire une demande à l'échelle régionale pour tous les pays.

Hervé HERRY indique que le SDEF s'est rapprochée des communes pour ce recensement. Il conseille de faire savoir aux communes qu'il faut temporiser tant que les modalités ne sont pas connues. Notre schéma directeur doit être commun à chaque EPCI et donc à chaque commune qui le compose. Un partenariat éventuel avec le SDEF sur la cartographie n'est pas à exclure.

A **William BOULIC**, qui souhaite faire venir la fibre optique Hermineo sur son territoire pour le printemps 2010 via l'ancienne voie ferrée Quimper Douarnenez, **Hervé HERRY** précise qu'il ne suffit pas de poser la fibre optique, il faut aussi l'activer. Cela équivaldrait à construire une autoroute qui resterait fermée à la circulation. En effet, il explique qu'amener la fibre ne suffit pas, il faut aussi trouver des opérateurs.

La priorité est donc de définir le schéma directeur optique, lequel devra aussi être validé avec le Département. Il indique que l'année 2010 sera l'année de constitution du schéma directeur optique de la Cornouaille.

Michel CANEVET évoque l'urgence du désenclavement numérique de l'île Tudy et du financement de ce projet. Il rappelle une nouvelle fois qu'il est urgent de raccorder cette commune où les besoins sont importants (groupe Verlingue) et qu'il faut consommer l'enveloppe en fonction des projets qui se présentent.

Michel DAOUST explique que la desserte de l'entreprise est maintenant effectuée. Le dossier de la Mairie a été instruit par le pays et déclaré comme complet par la Région. Ne se pose aujourd'hui que le problème de financement de la commune pour ce projet, qui a par ailleurs reçu des subventions du CG29 et de l'ETAT.

Hervé HERRY pose certains principes : on ne peut financer des demandes disparates de porteurs de projets sans avoir un cadre commun. Les projets devront entrer dans le cadre du schéma directeur optique qui sera réalisé en 2010. Des critères d'éligibilité seront alors mis en place au regard des choix et priorités du pays et des Communautés de Communes. Il rappelle donc que sont les EPCI qui sont nos partenaires dans cette opération.

Se pose aussi la question du choix à faire entre répondre à la sollicitation de France Telecom ou lui créer une concurrence. Plusieurs élus, **Jean-Paul LE PANN**, **Marc ANDRO**, **Bernard POIGNANT** se manifestent en faveur de la concurrence, attirant l'attention sur les dangers d'un monopole de France Telecom. **Hervé HERRY** souligne qu'on ne peut pas laisser une entreprise privée avoir le monopole sur un sujet dont l'enjeu est aussi important que l'arrivée de l'électricité ou du téléphone.

Jean-Claude LESSARD s'interroge quant à lui sur la nécessité de garder toute l'enveloppe numérique. Il est d'avis de garder une part importante pour développer les usages et la vulgarisation de l'outil. Il évoque les projets cyber-communes qui ont bien fonctionné et ont mis en évidence le besoin du développement des usages.

Pour clore le débat, **Bernard POIGNANT** préconise aux EPCI de se saisir rapidement de la compétence aménagement numérique pour porter et financer cette opération, de rester fidèle au schéma directeur cornouillais. Dans l'intérêt de l'utilisateur et des entreprises, Il se prononce aussi en faveur d'une concurrence à France Télécom qui a « l'esprit monopole ».

7. Question diverses

1/ Le dossier Cornouaille initiative

François Clément présente le dossier conformément à la fiche remise sur table. Il s'agit d'obtenir l'accord du conseil d'administration pour la subvention dans le cadre de l'enveloppe 3 d'une somme de 200 000 € destinée à alimenter le fonds de prêt de l'association pour 2010. Il rappelle que l'association soutient les créateurs ou repreneurs d'entreprise (notamment dans le domaine de la pêche) sous forme de prêts sur toute la Cornouaille suite à la fusion avec Ouest Cornouaille Initiative. Les demandes sont de plus en plus nombreuses d'où la nécessité d'augmenter le fonds de prêts. Or seules 3 structures intercommunales ont participé au financement du fonds de prêts de l'association en 2009 pour 57 000 € : Quimper, Concarneau, Quimperlé.

Compte tenu de cette situation et de la discussion qui s'ensuit, **Bernard POIGNANT** résume la position du conseil d'administration :

- il ne sera pas fait d'exception au plafond de 100 000 € fixé dans l'enveloppe 3
- Il faut vérifier l'éligibilité de la demande auprès du Conseil régional
- le financement dans le cadre du contrat de pays sera conditionné par la participation des 10 EPCI au cofinancement du fonds, selon une clé de répartition qui reste à définir.

Le conseil d'administration demande à la CCI d'obtenir l'accord de co-financement des 7 communautés qui ne sont pas intervenues en 2009 avant de représenter un plan de financement pour une subvention maximum de 100 000 € dans le cadre de l'enveloppe 3.

2/ Le Fonds National de Revitalisation des Territoires

Jacques WITKOWSKI présente à l'assemblée ce nouveau dispositif mis en place par l'Etat en 2008 qui complète le dispositif de revitalisation économique venant en aide aux territoires touchés par des restructurations d'entreprises.

Le FNRT doit permettre l'octroi par OSEO de prêts sans garantie aux entreprises créant ou préservant de 10 à 500 emplois dans les territoires touchés par des restructurations économiques qui ne donnent pas lieu à des actions de revitalisation.

L'objectif des partenaires de la mise en oeuvre du FNRT (Oseo, Diact, Caisse des dépôts) est de parvenir à l'accompagnement de 30 territoires, permettant ainsi le soutien de plus de 50 projets correspondant pour les entreprises à la réalisation de plus de 75 M€ de dépenses.

A ce jour, les territoires de Morlaix et Vitré ont été retenus pour la Bretagne. Jacques WITKOWSKI annonce qu'un dossier concernant la Cornouaille (hors globalement Quimperlé et le pays Glazik) est en préparation. S'il est retenu par la commission, de plus amples informations seront communiquées aux élus lors d'un prochain Conseil d'administration.

3 / Candidatures au Conseil de Développement

Nicolas MORVAN présente les candidatures de Mr Jean-Jacques LEIZE et Vincent PENARBEZ au Conseil de Développement. Conformément aux statuts, les candidatures doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'administration qui prend acte.

Bernard POIGNANT clôt la séance.